

Date

Destinataire

Remise en main propre

Ou envoi en lettre recommandée avec Accusé Réception

Objet : Solde heures DIF au 31/12/2014

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous votre solde d'heures DIF au 31/12/2014. Ce document est à conserver impérativement. Il vous sera demandé pour toute demande de formation au titre du CPF.

Nombre d'heures acquises et non utilisées au 31/12/2014 au titre de votre droit individuel à la formation (DIF) : Solde à inscrire sur votre compte CPF
---	----------------

*Dédution faite des heures DIF à réaliser en 2015, sur accord OPCA obtenu en 2014.

Nombre d'heures déduites :

Le DIF disparaît au 31/12/2014. Les heures acquises et non utilisées peuvent être utilisées, jusqu'au 31/12/2020, pour suivre une formation dans le cadre du compte personnel de formation (CPF).

Pour connaître le fonctionnement du CPF et surtout les formations possibles dans ce cadre, consultez le site www.moncompteformation.gouv.fr

Que faire avec cette attestation ?

Rendez-vous sur votre espace personnel www.moncompteformation.gouv.fr, pour activer votre compte et y inscrire le nombre d'heures figurant sur cette attestation.

Vous trouverez sur ce site dédié des informations pratiques sur le compte personnel de formation (CPF), mis en place au 01/01/2015, (liste des formations pouvant être effectuées, financement, interlocuteurs, questions fréquentes...).

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Signature